



A. R. E. N 87
Association des Rééducateurs de
l'Éducation Nationale de la Haute Vienne



Stage académique Corrèze, Creuse, Haute-Vienne

Chers collègues enseignants, enseignantes, psychologues et enseignants spécialisés en aide pédagogique, relationnelles des en RASED , Enseignants spécialisés IME, SEGPA, ULIS, enseignants missionnés en Pôle ressource, enseignant régulatrice EBEP; coordonnateur PAS,, AESH, directeurs/directrices, de la Corrèze, de la Creuse, de la Haute-Vienne, Monsieur l'Inspecteur ASH de la Haute-Vienne

Le collectif RASED Académique des 3 départements du 19, 23 et 87 est constitué des syndicats CFDT-éducation formation-recherche publique, CGTéduc-action, FO, FSU-SNUIPP, SUD éducation, UNSA, et des associations professionnelles des RASED l'AFPEN (association française des psychologues de l'éducation Nationale), l'AREN87 (Association des rééducateurs de l'EN du 87) des représentants des enseignants spécialisés aide pédagogique (FNAME),

Ce collectif est heureux de vous accueillir pour cette journée de formation syndicale autour de la délicate et complexe question « de la difficulté scolaire et de l'école inclusive ».

Avant de vous donner la parole Serge Pittiglio, revenons très rapidement à l'histoire des RASED, de la difficulté scolaire et de l'école inclusive ...

En 1881 et 1882, les Lois de Jules Ferry créent l'instruction obligatoire de tous les enfants. Les enfants à la marge de la norme sociétale « arriérés », « instables », « débiles mentaux ou moteurs », ne sont pas scolarisés.

En 1909 les classes de perfectionnement sont créées.. C'est l'acte fondateur institutionnel de l'enseignement spécialisé dans l'Éducation nationale.

Après la Seconde Guerre mondiale, en 1946, sous le double parrainage du ministère l'Éducation Nationale et du ministère de la santé le Centre Psychopédagogique au lycée Claude Bernard ouvre à Paris. Il s'agissait alors de venir en aide aux enfants et aux adolescents qui avaient du mal à reprendre leurs études après la période troublée de la guerre, sans les séparer de l'école et de leur famille. En 1963 sont créés par décret : les centres médicopsychopédagogiques (C.M.P.P.).

1970 La circulaire du 9 février 1970 officialise les groupes d'aide psychopédagogique (G.A.P.P.) au sein du système de l'Éducation nationale à l'école primaire en réponse aux difficultés d'adaptation des enfants à l'école. « Le G.A.P.P. est une équipe constituée par un psychologue et un ou plusieurs **rééducateurs** qui interviennent sur un ou plusieurs groupes scolaires.¹ ». Deux missions incombent au G.A.P.P. : Une observation continue des élèves dans un cadre de prévention des difficultés et des inadaptations. Une intervention se faisant sous forme de rééducation psychopédagogique ou rééducation psychomotrice, pratiquées individuellement ou en petits groupes dès les premiers signes qui font apparaître chez l'enfant le besoin d'un tel apport² .

1990 : Passage des structures G.A.P.P. au dispositif R.A.S.E.D. :

La circulaire 9 avril 1990 crée la mise en place des R.A.S.E.D. en remplacement des G.A.P.P... Il ne s'agit plus de donner une réponse correctrice aux difficultés de l'élève mais de créer une réponse collective à partir de l'enseignant de la classe, des membres du R.A.S.E.D., des parents et des enfants engagés dans des actions de prévention et de remédiation. « Les aides spécialisées s'insèrent dans l'ensemble des actions de prévention des difficultés que peuvent éprouver les élèves à l'école.³ ». En résumé, l'aide spécialisée à dominante pédagogique s'adresse à des enfants qui sont élèves mais ayant des difficultés de compréhension, de maîtrise de la langue orale et écrite. Cette aide est l'héritière de la rééducation psychopédagogique des G.A.P.P. L'aide rééducative se situe dans un autre registre. Le rééducateur va travailler avec des enfants qui ont des difficultés à être élèves. « Ces interventions (aides spécialisés rééducatives) ont pour objectif, d'une part de favoriser l'ajustement progressif des conduites émotionnelles, corporelles et intellectuelles, l'efficacité dans les différents apprentissages et activités proposés par l'école et d'autre part restaurer chez l'enfant le désir d'apprendre et l'estime de soi. ⁴ ». Le psychologue de l'Éducation Nationale intervient directement dans l'école. Son activité est liée à la vie de l'enfant et de la communauté scolaire. Ce psychologue a une formation de haut niveau universitaire, ainsi qu'une bonne connaissance du milieu scolaire. Il est accessible à tous les usagers de cette institution : l'enfant, les parents, les enseignants. Il suit l'enfant dans son développement de l'entrée à l'école maternelle jusqu'au collège. Il fait partie de l'équipe éducative. Tout enfant scolarisé ainsi que ses parents ont le droit de le consulter gratuitement. Il travaille en partenariat avec les enseignants spécialisés du

1 Ministère de l'Éducation nationale. (1970). *Prévention des inadaptations, Groupes d'aide psychopédagogique, Sections et classes d'adaptation*. Circulaire n°IV-70-83. Repéré à http://dcalin.fr/textoff/adaptation_1970.html/

2 *Idem*.

3 Ministère de l'Éducation nationale. (1990). *Mise en place et organisation des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté*. B.O n°90-082. Repéré à http://dcalin.fr/textoff/R.A.S.E.D._1990.html.

4 *Idem*.

RASED et avec les services extérieurs. Il contribue à la mise en place et au suivi des actions de scolarisation des élèves en situation de handicap

En 2005, la loi sur le handicap est votée. La loi du 11 février 2005 repose sur un principe : l'accueil des enfants en situation de handicap se fait en priorité en milieu ordinaire. Chaque enfant doit donc être inscrit dans l'établissement qui correspond à son lieu de résidence et bénéficier d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS). On ne parle plus d'intégration scolaire mais d'inclusion scolaire..

Entre 2009 et 2014 dans un contexte politique de « non remplacement d'un fonctionnaire sur 2 » les RASED vont payer un lourd tribut

En Haute-Vienne :, 15/ 18 postes enseignants spécialisés aides pédagogiques ont été fermées, 4 postes/15 enseignants spécialisés aide rééducatives ont été fermés..

Sous le quinquennat Hollande, plusieurs collègues E dont le poste avait été supprimé se sont vus proposer un poste de PDMQ (Plus de maîtres que de classes) avec au passage la perte salariale issue de la spécialisation. Lors de l'arrivée au pouvoir de Macron, les PDMQ ont été supprimés et celles et ceux qui étaient sur ces postes en REP REP+ se sont vus proposer un poste de dédoublé. Ces changements brutaux, sans réelles évaluations des dispositifs mis en place, et la gestion RH ont dilué les aides spécialisées et les ont substituées par des dispositifs sans spécialisation. Alors que des chercheurs (Dominique Luciani et Jean-Jacques Guillarmé ont évalué que l'aide des RASED était plus efficace que PMQC)

En 2025, 4 postes CMPP ont été fermés. Des postes de psychologue sont vacants. On demande aux enseignants spécialisés RASED d'accroître leur secteur à moyen constant ce qui met les personnels en situation de grande difficultés à exercer correctement leur travail.

En Creuse... En Creuse, le RASED était composé de 29 postes en 2002. En 2012, après la purge sous Sarkozy lors de laquelle notamment 10 postes de maîtresses et maîtres G ont été supprimés, le RASED ne comptait plus que 18 postes. Aujourd'hui, plus aucune antenne RASED n'est composée de maîtresse ou maître G. Seuls 16 personnels couvrent l'ensemble du département. En à peine 15 ans, le nombre de postes de RASED a été divisé par 2.

En 2022, le nouvel IA souhaitant faire une carte scolaire la plus « indolore possible » (il l'avouera plus tard) s'attaque à tous les postes hors la classe qui restaient et qui permettaient de répondre à la difficulté scolaire et aux besoins spécifiques des élèves. Parmi les 10 fermetures que l'IA a prononcées, 4 concernaient le CMPP, l'hôpital de jour et CMP, le SESSAD Déficier Moteur, le SESSAD Déficier Auditif.

En Corrèze, la carte scolaire 2012 a été particulièrement saignante avec la suppression de tous les postes de maîtres.sses de rééducateurs/rices du département (10 postes /10) ainsi que la suppression de 12 postes de maîtres.sses E. (aide pédagogiques)

L'effectif des psy EN n'est au complet que depuis l'année dernière (14 = 12 titulaires+2 contractuels). Il est resté de nombreuses années avec des postes vacants.

2017-2025 : nouvelle circulaire C.A.P.P.E.I. : avènement des troubles et de l'enseignant spécialisé « couteau suisse »

Voilà près de douze ans, que la circulaire de la loi pour le handicap est parue. De plus en plus d'enfants en situation de handicap sont scolarisés en milieu ordinaire. L'école inclusive est un changement de paradigme majeur dans l'approche de l'enfant-élève. Le nouveau certificat est nommé « certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'école inclusive et formation professionnelle spécialisée ». L'aide rééducative change de nom dans la circulaire du C.A.P.P.E.I. Elle est appelée dorénavant « aide relationnelle ». Le législateur précise dans cette circulaire du C.A.P.P.E.I. « L'enseignant en R.A.S.E.D. exerce ses missions

au sein du pôle ressource de circonscription, sous l'autorité de l'IEN – chargé de l'enseignement du premier degré. Son action s'inscrit dans le cadre des projets des écoles. Son travail est articulé avec celui des enseignants des classes. Il a vocation à intervenir auprès des élèves à besoins éducatifs particuliers, quelles que soient la nature et l'origine des difficultés. **Il intervient auprès des élèves par des aides spécialisées en co-intervention au sein des classes, dans le cadre de regroupements ou en tant que de besoin, dans le cadre d'une aide individuelle.** Son **expertise** en termes de réponses pédagogiques, didactiques et éducatives adaptées fait de lui une personne ressource des équipes enseignantes en matière de prévention et de remédiation. Il contribue à l'élaboration d'outils d'observation et d'évaluation des besoins des élèves et rédige le projet d'aide spécialisé. »

3 grandes missions sont développées :

-Mettre en œuvre des actions de prévention des difficultés d'apprentissage ou d'insertion dans la vie collective

. Intervenir auprès des élèves en difficultés scolaires : aide à dominante relationnelle

-Etre personne ressource

En 1960, l'Éducation Nationale crée les rééducateurs pour aider les enfants « inadaptés » à l'école. En 2025, l'Éducation Nationale sous l'ère des neurosciences et de l'école inclusive, fait disparaître ces enfants qui n'arrivent pas à trouver une place à l'école et qui s'agitent. Ils n'existent plus dans la littérature, mais apparaissent sous le titre « enfants à besoins éducatifs particuliers , TDAH ». Semant souvent la confusion entre une difficulté scolaire ordinaire de l'enfant à s'adapter à l'école, une difficulté scolaire plus importante, et le handicap.

Des enfants qui jusque-là étaient peu présents dans les écoles arrivent : enfants autistes, enfants en situation de polyhandicap. Les enfants ne vont pas bien à l'école. Les tensions sont exacerbées avec des enfants explosifs, des parents en attente forte de l'école, vous les collègues enseignants aux prises avec des injonctions paradoxales d'accueillir tout le monde, de faire au mieux sans réelle formation continue. L'Éducation Nationale crée la profession des AESH, profession qui nécessite un tout autre statut et une reconnaissance à la hauteur des engagements des personnels concernés. Mais sur le terrain, il reste peu de professionnels de RASED pour aider à la prévention, la compréhension de certaines difficultés éprouvées par les enfants et les enseignants. Sont créés « des personnes ressources autistes, troubles du comportement, tnd ».. et depuis cette année, vient se rajouter un nouveau dispositif P.A.S (pôle d'appui à la scolarité). Entre R.ASED, personnes ressources, P.A.S comment articuler ce mille-feuille institutionnel ?

Nous accueillons aujourd'hui Serge Pittiglio pour nous aider à comprendre l'évolution de la société, les enjeux de l'école inclusive, la place des RASED. Serge Pittiglio, vous avez été enseignant spécialisé, puis psychologue scolaire en RASED. Vous êtes psychologue clinicien et intervenez à l'INSPE de Nantes où vous accompagnez des étudiants en master, MEEF (métier de l'enseignement, de l'éducation et de la formation) ainsi que des enseignants en formation « parcours CAPPEI

En 2014, vous soutenez une thèse autour de la question « Institution scolaire et symptômes contemporains : regard psychanalytique relatif à la généralisation du discours capitaliste : quelles incidences sur l'économie de la jouissance des collégiens d'aujourd'hui ? »

Dans la première partie de votre thèse, vous théorisez sur les changements psychologiques des enfants des années 2000 : Impacts au quotidien que l'on perçoit dans les classes « les enfants sont plus agités, moins patients, moins concentrés , plus souvent des enfants à difficultés comportementales... » En 2018 vous publiez un article « l'aide relationnelle, une composante à part entière dans l'école inclusive

Nous espérons que cette conférence ouvrira des bulles de pensée de la difficulté scolaire et de l'école inclusive, du possible et du modifiable. Votre intervention sera suivie d'un moment d'échanges.